Lorsque le serviteur maudit quelque chose, sa malédiction monte au ciel et les portes du ciel se ferment devant elle. Elle retourne alors sur Terre mais y trouve aussi les portes fermées. Elle se cherche donc un passage à droite et à gauche. Si elle n’en trouve aucun, elle revient sur celui qui a été maudit. Et s'il n'a pas mérité cela, elle retombe sur celui qui a proféré la malédiction.

Abû ad-Dardâ’ (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque le serviteur maudit quelque chose, sa malédiction monte au ciel et les portes du ciel se ferment devant elle. Elle retourne alors sur Terre mais y trouve aussi les portes fermées. Elle se cherche donc un passage à droite et à gauche. Si elle n’en trouve aucun, elle revient sur celui qui a été maudit. Et s'il n'a pas mérité cela, elle retombe sur celui qui a proféré la malédiction. »

[Authentique] [Rapporté par Abû Dâwud]

Lorsque le serviteur maudit verbalement quelque chose, sa malédiction monte au ciel mais les portes du ciel se ferment devant elle. Elle retourne alors sur Terre où elle trouve aussi les portes fermées, sans pouvoir y entrer. Elle se cherche donc un passage à droite et à gauche mais n’en trouve aucun, ni d’endroit où se fixer. Elle revient alors à celui qui a été maudit s’il la mérite, sinon, elle retombe sur celui qui l’a proférée.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/6986